



Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

Jorat-Mézières, le 19 octobre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2026

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

Préavis N° 10/2026 : Autorisations générales accordées à la Municipalité, législature 2026-2031

d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026 - 2031 , les autorisations générales suivantes :

- **Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à Fr. 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises.**
- **Autorisation générale de compétence pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas.**
- **Autorisation générale de plaider devant toute instance, tant comme défenderesse que comme demanderesse, avec les pouvoirs de se désister, transiger ou passer expédient (échappatoire).**
- **Autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à Fr 50000,- par cas, la justification de la dépense étant incluse ultérieurement dans une demande de crédit complémentaire.**
- **Autorisation générale de compétence pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance.**

Préavis N° 11/2026 : Arrêté d'imposition 2027-2028

- **d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2027 et 2028, tel que présenté, avec un taux d'imposition à 71 % par rapport à l'impôt cantonal de base.**

Préavis N° 12/2026 : Modification des statuts de l'ASIJ – Article 32 « Ressources et frais »

- **d'accepter la modification de l'article 32 des statuts de l'ASIJ telle que proposée.**

Préavis N° 13/2026 : Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 50'000.00 pour le remplacement d'une passerelle enjambant la Bressonne.

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de remplacer une passerelle enjambant la Bressonne ;**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 50'000.-- ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Préavis N° 14/2026 : Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements. Législature 2026-2031.

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2026 – 2031 :

- 1. Plafond d'emprunt brut : Fr.37'000'000.-- ;**
- 2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : Fr. 25'000'000.--.**

Préavis N° 15/2026 : Vacations et indemnités de la Municipalité à partir du 1er juillet 2026.

De fixer les indemnités annuelles brutes pour la Municipalité à :

Fr. 18'968.40/an pour les municipaux,

Fr. 25'291.00/an pour le Syndic,

Soumis aux variations de l'indice sur le Pouvoir d'Achat.

- b) De fixer les heures de vacations brutes pour la Municipalité à : Fr. 63.25/heure, soumis aux variations de l'indice sur le Pouvoir d'Achat**
- c) De fixer une indemnité forfaitaire de départ de Fr. 1'000.00 net par année de fonction,**
- d) De permettre aux membres de la municipalité de continuer de rester affiliés à la CIP aux conditions particulières, jusqu'à 70 ans maximum,**
- e) En cas de prise de retraite (pensionné CIP) ou de retrait volontaire d'affiliation à la CIP, la commune verse l'équivalent de la part employeur restante sur les heures de vacations et les indemnités annuelles.**

Préavis N° 16/2026 : Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'agrandir le bâtiment des vestiaires du FC Jorat-Mézières ;**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.-- ;**
- **d'autoriser la Municipalité à financer les travaux selon les modalités proposées.**

Ainsi délibéré en séance du six octobre deux mille vingt-six.

Le Président,

Blaise Vuille



La secrétaire,

Sandra Bron